



Avec le SNEP et la FSU,  
une **profession rassemblée**,  
ça change tout !

## **STAGIAIRES ! Bien entrer dans le métier, un enjeu majeur.**

### **Bienvenue !**

Le Capeps en poche, tu effectues ton année de stage dans l'académie de Caen. A ce jour les supports stagiaires ne sont pas connus précisément, car les changements sont journaliers. Le SNEP Caen te propose de t'accompagner tout au long de cette année pour faciliter ton entrée dans le métier lors de multiples rencontres et de t'informer sur tes droits et les enjeux de cette année décisive.

- **La défense de la discipline et des enseignants dans leurs droits sont deux axes forts autour desquels notre syndicalisme s'organise.**

C'est autour de ces dimensions que tu pourras rencontrer le SNEP et, si tu le souhaites, en faire ton outil syndical.

- **Agir collectivement pour faire évoluer les choses.**



L'ancien gouvernement avait répondu à quelques-unes de nos revendications, notamment avec l'écriture du décret U.N.S.S. dans lequel les 3 heures forfaitaires sont confirmées. Mais la réforme du DNB et du BAC fragilisent notre discipline. C'est pourquoi le SNEP-FSU a élaboré son projet de « **programmes alternatifs** » et a échangé avec la profession pour favoriser la mise en action collective.

- **Travailler à construire les conditions de la réussite de toutes et tous les élèves.**

Le SNEP estime qu'une d'entre elles tient dans la formation initiale et continue des enseignants. De ce point de vue ta position de stagiaire est « privilégiée ». Elle invite au débat, ouvert et libre, pour construire ensemble nos revendications sur la formation et l'enseignement de notre discipline.

- **Organiser les rencontres pour débattre collectivement et y voir plus clair.**



C'est dans cet esprit que nous te proposerons dès la prérentrée et régulièrement des rencontres au cours de la prochaine année scolaire pour échanger et vous informer sur tous vos droits et les déroulements de carrières, dont les règles de mutation.

**Tu peux dès à présent, consulter l'actualité de l'EPS et du SNEP dans l'académie :**

**- Sur le site :**

<http://www.snepsu-caen.net>

**- En appelant le responsable stagiaires du SNEP au :**

**06.44.76.19.91**

# VOS DROITS !

**Vous êtes Fonctionnaires Stagiaires,  
vos droits sont identiques à ceux des professeur-e-s  
d'E.P.S.**



Contact :

[S3-caen@snepfsu.net](mailto:S3-caen@snepfsu.net)

06 44 76 19 91

## **VOTRE REUSSITE AU CAPEPS VOUS A PERMIS D'ETRE STAGIAIRE. POUR LE SNEP VOUS ETES DES COLLEGUES A PART ENTIERE !**

Vous dépendez maintenant du **statut des professeurs d'EPS** plus quelques aménagements dus à votre situation de stagiaire E.S.P.E.

### **Formation professionnelle continuée :**

36h, soit 6 jours par an. Vous pouvez bien sûr y participer. (Inscriptions dans les établissements scolaires au mois de septembre auprès du coordonnateur EPS ou responsable FPC du secteur)

### **Formation syndicale :**

**Tout-e- professeur-e- a droit à 12 jours de formation syndicale par an.**

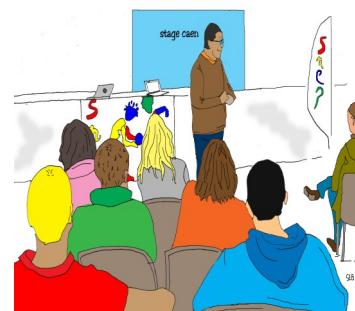
C'est dans ce cadre que nous organisons les **stages SNEP-FSU**. Ils sont l'occasion de rencontrer la profession et de débattre de sujets qui traverseront votre carrière au travers de l'œil syndical et non institutionnel en apportant des apports didactiques et pratiques incontournables.

## **Les bulletins du SNEP Caen !**



**Pendant tout le premier trimestre, le SNEP vous envoie gracieusement les bulletins nationaux et académiques.**

**Pensez à transmettre vos coordonnées.**



## **Modalités de service des fonctionnaires stagiaires pour 2019-2020.**

La note de service sur les modalités d'organisation de stage est parue au BO du 2 juillet 2015. Elle s'appuie sur la note de service du 17 juin 2014 et confirme donc le mi-temps devant élèves pour la majorité des lauréats (les syndicats de la FSU revendiquent un 1/3 temps).

Les lauréats du concours réservé et ceux bénéficiant d'une expérience significative d'enseignement (1 an et demi d'enseignement dans la discipline sur les 3 dernières années) seront eux affectés à temps plein.

## FAIRE DES VŒUX : Informer les commissaires paritaires du SNEP.



**Informez les commissaires paritaires du SNEP pour vos vœux de lieux de stage en renvoyant cette fiche à :**

**GAILLARD Pierrick**

Responsable corpo

9 Rue de la bruyère

14440 Bény sur mer

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mel :

Tel :

Situation familiale :

Admis(e):

CAPEPS interne

CAPEPS externe

CAPEPS réservé

Rang de classement :

Classer les départements par ordre de préférence :

Calvados :      Manche :      Orne :

Indiquer les vœux par ordre préférentiel :

**1**

**2**

**3**

**4**

**5**

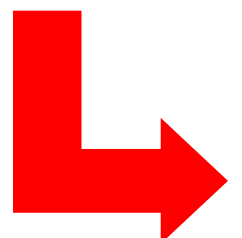
**6**

## REJOINDRE LE SNEP !

**Avec le SNEP et la FSU,  
une profession rassemblée, ça change tout !**

LE **SNEP-FSU** fait partie de la première fédération syndicale de l'éducation nationale, la **FSU**. C'est le syndicat des professeur-e-s d'EPS (84% des votes aux élections professionnelles, 30 % de syndiqués en France, et plus de 210 dans l'académie de Caen, l'ensemble des sièges à la CAPN). Le SNEP est porteur de propositions offensives pour une amélioration des conditions de travail, pour une E.P.S. et un sport scolaire ambitieux. Depuis qu'ils existent, les profs d'EPS ont dû agir pour que soit pris en compte la dimension fondamentale de leur discipline. Ces actions ont permis des acquis considérables, mais cette bataille n'est jamais gagnée définitivement. L'histoire de la profession est un peu le reflet du combat permanent qu'elle a dû mener, et le SNEP est l'outil dont elle s'est historiquement dotée pour le mener collectivement.

**Je me syndique**  
dès la rentrée ! 



Nom		Code établisse- ment	
Prénom		Nom de l'établisse- ment	
Voie (adresse per- sonnelle)		Voie (établissement)	
Complément d'adresse (personnelle)		Code postal et lo- calité de l'établis- sement	
Code postal / localité (personnelle)			
Email :		Tel fixe :	Tel Mobile :

**Prof EPS stagiaire : 100 €**

**66 % de la cotisation déductible  
des impôts ou en crédit d'impôts,  
ce qui porte à 34 € le coût réel de  
la cotisation syndicale !**

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78.

Date et signature
-------------------



<p><b>COTISATION A RENVOYER à</b></p> <p><b>CHRISTIAN BAËS,</b></p> <p><b>3 allée R. DESNOS</b></p> <p><b>14550 Blainville sur Orne.</b></p> <p>(possibilité de payer ,en un ou plusieurs versements, par chèque à l'ordre du SNEP Caen)</p>
--